Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2026 - 8104 - 2007 B 00154 - 498 259 324 - 2EM

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 2EM** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 70 rue Lacarrerotes 47550 BOE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 8 2 5 9 3 2 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31032026 Net 3	N-1 31032025 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 240	AC 9 240		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	336 915	AS 317 395	19 520	25 713
		Autres immobilisations corporelles	AT	149 224	AU 130 481	18 743	24 199
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	1 000	AW	1 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	105	CT	105	105
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE	153	153
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	5 912	BI	5 912	2 612
		TOTAL (II)	BJ	**502 550**	BK **457 116**	**45 433**	**52 782**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	138 705	BM	138 705	133 382
		En cours de production de biens	BN	60 563	BO	60 563	26 350
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	64 409	BU 24 491	39 918	41 369
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 691	BW	4 691	3 328
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	569 730	BY 2 821	566 909	501 204
		Autres créances (3)	BZ	91 725	CA	91 725	178 426
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	309 359	CG	309 359	275 453
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	20 376	CI	20 376	8 241
		TOTAL (III)	CJ	**1 259 556**	CK **27 311**	**1 232 245**	**1 167 753**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 762 106**	1A **484 428**	**1 277 678**	**1 220 534**

Certifié conforme le gérant

Certifié Conforme le Gérant

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 912 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL 2EM — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 76 500)	DA	76 500	76 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 650	7 650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 227	82 494
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	285 009	170 895
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**185 084**	**114 113**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**556 470**	**451 653**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	137 182	224 539
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 906	
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 618	4 618
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	285 989	306 491
	Dettes fiscales et sociales	DY	264 731	233 233
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 782	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**721 208**	**768 881**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 277 678**	**1 220 534**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	714 756	732 471
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	103 841	115 572

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 277 678** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 538 196** euros et un total **charges** de **2 353 112** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **185 084** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/04/2025** au **31/03/2026**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

Règles et Méthodes Comptables

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits caractéristiques de la période

Sur la période du 01/04/2025 au 31/03/2026 plusieurs faits caractéristiques sont à preciser :

- *Cession des titres de participations 2EM.*

La société EMELEC, détentrice de 100 % des parts sociales de 2EM au 31/03/2025 a cédé 2/3 des titres de particpations de 2EM à la société EX&LAN le 28 août 2025.

- *Fusion absorption de la société EMELEC par la SARL 2EM*

L'exercice a été marqué par la réalisation d'une opération de fusion avec la société EMELEC le 24 novembre 2025, prenant effet rétroactif au 01/04/2025 sur la base des comptes clos au 31/03/2025. Cette opération, motivée par la volonté de concentrer deux entreprises liées en capital, ayant des intérêts économiques convergents et constitue une restructuration interne déstinée à permettre une simplification des structures actuelles.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	9 240					9 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 240**					**9 240**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	329 259		7 656			336 915
	Instal., agencement, aménagement divers	101 045					101 045
	Matériel de transport	22 330					22 330
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 050		799			25 849
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			1 000			1 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**477 684**		**9 456**			**487 139**
FINANCIERES	Participations	105		617 310		617 310	105
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153					153
	Prêts et autres immobilisations financières	2 612		3 300			5 912
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 870		620 610		617 310	6 170
	TOTAL	489 794		630 066		617 310	502 550

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			9 240			9 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**9 240**			**9 240**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			303 545	13 849		317 395
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			78 363	5 914		84 277
	Matériel de transport			22 330			22 330
	Matériel de bureau, mobilier			23 533	341		23 874
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**427 772**	**20 104**		**447 876**
	TOTAL			**437 013**	**20 104**		**457 116**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation		[redacted]			[redacted]		
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	25 077	24 491	25 077	24 491
	Sur comptes clients	2 821			2 821
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**27 898**	**24 491**	**25 077**	**27 311**
	TOTAL GENERAL	**27 898**	**24 491**	**25 077**	**27 311**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		24 491	25 077	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 912	5 912	
	Clients douteux ou litigieux	3 385	3 385	
	Autres créances clients	566 345	566 345	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	100	100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 970	14 970	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	663	663	
	Divers			
	Groupe et associés	30 000	30 000	
	Débiteurs divers	45 991	45 991	
	Charges constatées d'avance	20 376	20 376	
	TOTAL DES CREANCES	**687 743**	**687 743**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	103 841	103 841		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	33 340	31 507	1 834	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	285 989	285 989		
	Personnel et comptes rattachés	74 949	74 949		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 742	39 742		
	Impôts sur les bénéfices	33 845	33 845		
	Taxes sur la valeur ajoutée	113 484	113 484		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 711	2 711		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	6 906	6 906		
	Autres dettes	21 782	21 782		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**716 590**	**714 756**	**1 834**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 580
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	6 906

Stocks et En-cours

	31/03/2026	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières	137 750	132 765	4 985	
Autres approvisionnements	955	616	338	
TOTAL I	138 705	133 382	5 323	
En-cours de production				
Produits				
Travaux	60 563	26 350	34 213	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	60 563	26 350	34 213	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			34 213	
Marchandises				
Marchandises	64 409	66 446		2 037
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	263 676	226 177	39 536	2 037

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	900,00	85,0000	76 500,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**900,00**	**85,0000**	**76 500,00**

Effectif moyen

	31/03/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers	11	
	TOTAL	**11**	

2EM
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 76.500 euros
Siège social : 70, rue de Lacarrerotes
47550 BOE
498 259 324 R.C.S. AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME DECISION

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 185.084 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185.084 euros	
- A titre de dividendes	112.500 euros	
- Au compte « report à nouveau »	72.584 euros	
Total	185.084 euros	185.084 euros

Le dividende brut par part sociale est de 1.500 euros.

Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Modalités d'imposition des revenus mobiliers perçus par les personnes physiques

Depuis le 1er janvier 2026, les dividendes supportent un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) appelé « flat tax » au taux de 31,4 % (12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu + 18,6 % au titre des prélèvements sociaux).

Cependant, il est possible d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option est irrévocable et globale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus du capital de l'année et doit être exercée lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques est alors soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement de 40 %.

Pour les associés personnes physiques, les prélèvements sociaux, calculés sur le montant brut des dividendes, égaux à 18,6 % de ce montant, seront prélevés par la société.

PS
JL

La fraction déductible fiscalement de la CSG s'élève à 10,6 %.

Quelles que soient les modalités d'imposition, le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques reste assujetti à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source (non libératoire) dont le taux est fixé à 18,6 %.

Il s'agit d'un acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Etant précisé que si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 50.000 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75.000 euros pour un couple soumis à une imposition commune, il est possible d'être dispensé dudit prélèvement forfaitaire obligatoire.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèvent à 443.970 euros, savoir :

- Capital social ..... 76.500 euros
- Réserve Légale ..... 7.650 euros
- Réserve spéciale CICE ..... 2.227 euros
- Report à Nouveau ..... 357.593 euros

Total égal au montant des capitaux propres ..... 443.970 euros

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

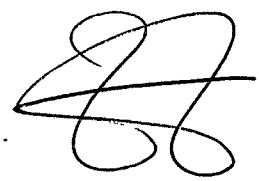
Exercices	Montant total des dividendes distribués	Dividendes distribués par part sociale	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %
31/03/2025	/	/	/	/
31/03/2024	/	/	/	/
31/03/2023	40.000 €	44,44 €	0 €	44,44 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Inty LANDREAU



Philippe EX-IGNOTIS

